联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-huitième session

29 novembre – 3 décembre 2021

Résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

Résumé

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) les 23 et 24 septembre 2021. Grâce aux débats qui s'y sont tenus et au niveau de présence, le Sommet a renforcé l'importance politique des systèmes alimentaires au niveau mondial, tout en offrant aux principaux acteurs et aux principales parties prenantes un espace pour s'exprimer et agir de concert autour de ce programme ambitieux.
La Déclaration d'action du Secrétaire général de l'ONU et ses cinq domaines d'action principaux, ainsi que les résultats des dialogues nationaux, y compris les 103 voies nationales pour la transformation des systèmes alimentaires qui ont été présentées, constituent une base qui facilitera l'action menée pour donner suite aux résultats du Sommet.

Les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR) sont chargés de mener les efforts visant à donner suite au Sommet et de mobiliser les organismes du système des Nations Unies et tous les partenaires clés, afin que ceux-ci prêtent aux Membres une assistance technique et stratégique concrète en temps voulu. Un Pôle de coordination s'appuyant sur la structure existante sera mis en service. Il indiquera la voie à suivre et prêtera un appui technique et stratégique dans le cadre de la mise en œuvre des voies de transformation nationales.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, ainsi que des actions menées pour lui donner suite en vue d'une transition efficace.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Máximo Torero Cullen
Économiste en chef
Tél.: +39 06 570 50869
Adresse électronique: Maximo.ToreroCullen@fao.org

A. Résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

1. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été convoqué par le Secrétaire général de l'ONU les 23 et 24 septembre 2021. Tenu en ligne, le Sommet a fait office d'espace de dialogue qui a permis de mobiliser les chefs d'État, les gouvernements et les figures de proue des parties prenantes. Il a également marqué un tournant, après un processus de 18 mois qui visait à mobiliser des acteurs locaux, nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre d'un dialogue inclusif sur les systèmes alimentaires et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030.

2. Le Sommet était encadré par un Comité consultatif tout au long du processus et les Membres et plusieurs groupes de parties prenantes autonomes ont apporté un soutien important, ce qui a permis d'obtenir un certain nombre de résultats. Le processus a également engendré un mécanisme visant à lui donner suite dans l'ensemble du système des Nations Unies, lequel est dirigé par les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR), en étroite collaboration avec le Secrétariat du Sommet et le Cabinet de la Vice-Secrétaire générale.

3. Il a permis de renforcer le débat politique sur les systèmes alimentaires au niveau mondial en rassemblant autour de la table tous les acteurs et les principales parties prenantes et, dans le même temps, de promouvoir la thématique grâce à des dialogues menés au niveau national.

4. La Déclaration d'action du Secrétaire général promet que l'avenir sera meilleur grâce aux systèmes alimentaires et indique cinq domaines principaux permettant d'accomplir des progrès dans les ODD. Les cinq domaines, qui sont fondés sur les travaux du Groupe scientifique indépendant du Sommet, les pistes d'action, les leviers du changement et les dialogues du Sommet sont les suivants: 1) Nourrir toutes les populations; 2) Promouvoir les solutions fondées sur la nature; 3) Favoriser les moyens de subsistance équitables, le travail décent et l'autonomisation des communautés; 4) Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress; 5) Contribuer aux moyens de mise en œuvre. La Déclaration décrit également l'approche à adopter pour donner suite au Sommet.

5. Un recueil consacré au Sommet sur les systèmes alimentaires donne un aperçu du processus d'engagement et des contributions. Il a été établi en amont du Sommet grâce aux travaux menés dans tous les axes de travail (pistes d'action, Groupe scientifique, leviers du changement, dialogues nationaux) et est disponible en ligne.

6. Les équipes chargées des pistes d'action et des leviers du changement ont mis au point des documents d'orientation et plus de 2 000 solutions et le Groupe scientifique a rédigé plus de 50 notes de synthèse, afin d'apporter des connaissances et des éléments concrets permettant de déterminer la voie à suivre en vue de la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, plus équitables et plus résilients.

7. Les dialogues nationaux ont une grande importance et ont considérablement contribué aux résultats du Sommet. Au moment du Sommet, environ 148 Membres avaient mené leurs dialogues nationaux et 103 avaient présenté leurs voies nationales pour la transformation des systèmes alimentaires. Ces informations constituent une base pour la réalisation du programme 2030.

8. En outre, le Sommet a été l'occasion pour les Membres et les principales parties prenantes de s'engager à contribuer à une action favorisant la transformation des systèmes alimentaires aux niveaux national et international, ainsi qu'à des initiatives plus spécifiques liées à la nutrition et à l'éradication de la faim.

9. Lors du Pré-Sommet tenu à Rome, les Membres ont lancé de nombreux appels à mener des initiatives multipartites liées aux cinq domaines d'action, appels qu'ils ont réitérés lors du Sommet. Ils se sont rassemblés et ont fait concorder leur intérêt sur des objectifs spécifiques et des voies à suivre en mettant l'accent sur: l'éradication de la faim, l'alimentation saine, les repas scolaires universels, la

coalition *Food is never waste*, l'agroécologie, la productivité durable, les produits alimentaires d'origine aquatique et issus de la production bleue, l'emploi et les revenus décents et l'initiative *Agriculture Innovation Mission for Climate*, ainsi que sur d'autres contributions permettant de développer les solutions fondées sur la nature, de renforcer la résilience et d'exploiter les financements, l'innovation et d'autres moyens de mise en œuvre.

B. Suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

10. Les OSR sont chargés de prendre la tête du processus visant à donner suite au Sommet et de veiller à ce que les actions ambitieuses et urgentes soient menées à bien et qu'elles s'inscrivent dans les cinq domaines d'action. La FAO accueillera un Pôle de coordination, qui sera composé de personnel détaché des OSR et d'autres organismes des Nations Unies. La structure de ce Pôle restera sommaire, car il s'appuiera directement sur des équipes et des capacités qui existent déjà dans le système des Nations Unies et pourrait éventuellement s'appuyer sur des partenariats clés au sein de l'écosystème plus large de l'appui.

11. Le Cabinet de la Vice-Secrétaire générale, le Secrétariat et les OSR agissent déjà, afin d'assurer une bonne transmission des capacités, des structures et des connaissances vers le Pôle de coordination. La mise en place initiale du Pôle devrait avoir lieu début 2022 et de nouveaux mécanismes organisationnels seront déployés progressivement. L'un des rôles principaux du Pôle consistera à coordonner et à faciliter le soutien technique et stratégique que prêteront les organismes des Nations Unies et les autres institutions pour aider les pays à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de leurs voies nationales. Il s'agira notamment de créer des liens entre les initiatives multipartites qui ont pris forme lors du Sommet et la mise en œuvre des voies de transformation nationales.

12. L'objectif principal du Pôle de coordination, qui s'appuiera sur la structure existante pour obtenir des résultats sur le terrain, consistera à prêter aux Membres une assistance technique et stratégique concrète en temps voulu, en vue de la mise en œuvre des voies de transformation nationales.

13. Les chefs des OSR et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au nom du système des Nations Unies, et le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) assureront une liaison étroite avec les présidents des organes directeurs des OSR et le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), afin de superviser la mise en œuvre des voies nationales, de suivre les progrès accomplis et d'en faire rapport au Secrétaire général. Le Pôle s'appuiera sur les bureaux décentralisés et les bureaux de pays et assurera la coordination avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de favoriser l'adoption par les pays d'une approche cohérente et coordonnée. L'accès à un vaste réseau de partenaires et de parties prenantes permettra de mener l'ensemble des activités de manière cohérente et d'éviter le risque de tomber dans une approche cloisonnée.

14. En ce qui concerne l'écosystème d'appui scientifique, le Pôle s'appuiera sur les travaux du Groupe scientifique et sur un document à ce sujet qui est en cours d'élaboration en vue de la mise en œuvre, tout en collaborant étroitement avec le Groupe d'experts de haut niveau du CSA et tous les autres groupes scientifiques régionaux et nationaux. Cette approche favorisera l'apprentissage entre pairs dans l'ensemble des pays et sur tous les thèmes et une plus grande participation des pays aux processus mondiaux. Une des principales valeurs ajoutées du Pôle sera sa capacité à faciliter la participation directe des jeunes, des groupes autochtones, des femmes, des producteurs d'aliments et du secteur privé et l'accès à leurs connaissances spécialisées et à leurs avis. Pour cela, on fera appel à un Groupe consultatif de parties prenantes constitué à partir de structures existantes, notamment le Forum mondial de l'alimentation pour les jeunes et la Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, qui sont hébergés par la FAO.

15. Ce Pôle de coordination organisera des manifestations biennales consacrées à son bilan, afin de faire rapport aux Membres et de rendre compte aux pays et aux groupes de parties prenantes au sujet des engagements en faveur du changement qui ont été pris au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
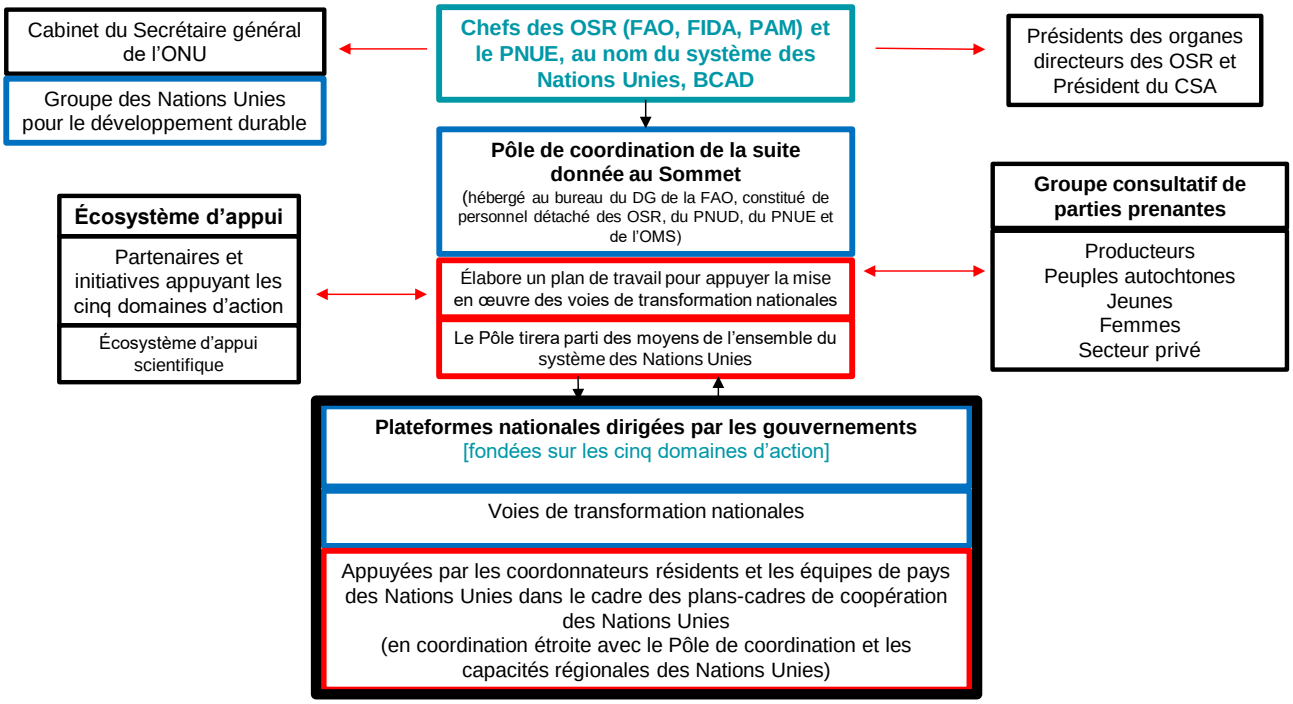
COORDINATION, APPUI ET COMMUNICATION DE RAPPORTS DANS LE CADRE DE LA SUITE DONNÉE AU SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES